

*Direction des affaires
économiques et internationales*

Arrêté du 26 août 2002 portant nomination à la commission d'agrément des contrôleurs techniques instituée par l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation

NOR : *EQUE0210149A*

Le ministre de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,
Vu l'article R. 111-34 du code de la construction et de l'habitation ;
Vu l'arrêté du 8 décembre 1978 modifié, portant désignation des membres de la commission d'agrément des contrôleurs techniques ;

Sur la proposition du ministre intéressé ;

Sur la proposition de l'organisation professionnelle intéressée ;

Arrête :

Article 1^{er}

L'article 2 de l'arrêté du 8 décembre 1978 précité est ainsi modifié pour les représentants du ministre et de l'organisation professionnelle précisés ci-dessous :

Sont nommées à la commission d'agrément des contrôleurs techniques pour une période de trois ans renouvelable les personnes désignées ci-après :

En qualité de représentant du ministre du logement : Monsieur Berrier (Hervé), direction générale de l'urbanisme, de l'habitat et de la construction, membre titulaire.

En qualité de représentant des sociétés d'assurance : Monsieur Ausseur (François), société mutuelle d'assurance du BTP, membre suppléant.

Article 2

Le directeur des affaires économiques et internationales au ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer est chargé de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une insertion au *Bulletin officiel* du ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer.

Fait à Paris, le 26 août 2002.

Pour le Ministre et par délégation : Pour le Directeur
empêché,

*Le sous-directeur du bâtiment
et des travaux publics,*

R. Barlet